

LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : UN COMBAT A ARMES INÉGALES

Marie Hélène HALLIGON

Soeur Marie Hélène est religieuse de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur (ndcbp) et milite depuis plus de 20 ans contre la Traite des Personnes : dans sa congrégation¹, au sein du réseau RENATE², partie européenne du Réseau international Talitha Kum³ et au Collectif contre la Traite⁴ (Caritas). Présente à RENATE-France, elle parcourt aussi l'Europe pour travailler en lien avec les religieuses des autres pays qui luttent contre ce fléau.

*« Une enfant de Dieu,
vendue comme une chèvre sur le marché,
jamais je n'accepterai cela ! »*

disait Marie Euphrasie Pelletier⁵ avant de fonder dans des villes marchés d'esclaves.

En novembre 2017, une journaliste de CNN surprenait la vente de migrants africains en Lybie. La diffusion sur tous les médias de ce reportage a mis le monde en émoi... Pour que l'émotion ne reste pas stérile, celui ou celle dont le cœur a été touché doit vouloir faire quelque chose, puis « passer de la volonté à l'effet »⁶.

La réalité si terrible et complexe de la Traite et de l'Exploitation des Etres Humains dépasse de beaucoup cet épisode, dans le temps et dans l'espace... et donc aussi le combat mené par tous ceux et celles qui veulent l'éradiquer.

Définition officielle de la Traite⁷

« L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation... »

La sécheresse de la définition nous ferait presque passer à côté de la situation concrète des personnes réduites en esclavage : elle prive ces personnes de tous leurs droits, y compris les plus élémentaires. Et ce ne sont pas des cas isolés ni propres à des contrées éloignées de notre pays. Mais les voyons-nous ? La jeune femme qui fait le ménage dans un appartement de l'immeuble proche de chez nous jouit-elle de tous ses droits ? Elle pourrait avoir cru en de belles promesses, et se retrouver à travailler 20 h / 24 sans papiers, sans salaire, dans des conditions de vie inhumaines...

¹ <http://rgs.gssweb.org/fr>

² www.renate-europe.net

³ http://www.talithakum.info/files/news/2016/TK_fr.pdf

⁴ <http://contrelatraite.org/>

⁵ Fondatrice de la Congrégation N.D de Charité du Bon Pasteur (1796-1868)

⁶ Saint Jean Eudes, le Cœur admirable, OC VIII, 53-55.

⁷ Protocole de Palerme, Annexe II, article 3

Lors des nombreux accompagnements qui font la trame de notre vie religieuse à ndcbp, nous rencontrons depuis des décennies des femmes victimes de toutes formes d'exploitation. Mais se borner à accompagner les « victimes », n'est-ce pas dire à ceux qui les exploitent « faites tout ce que vous voulez avec elles, nous nous en occuperons ensuite⁸ » ?

Cette position n'est pas tenable quand on sait ce que peuvent subir les personnes dans leur parcours, et aussi les circonstances qui les ont amenées à « tomber » dans ces réseaux mafieux qui n'ont qu'un but : procurer de l'argent, beaucoup d'argent, aux trafiquants grâce à cette « marchandise » qu'est pour eux la personne humaine, la marchandise qui coûte le moins cher, et qu'on peut revendre plusieurs fois...

Ce n'est pas toujours le cas, mais une très grande pauvreté et un avenir plus que sombre peuvent être une porte ouverte à ceux qui guettent les symptômes des victimes potentielles de leur recrutement. Le premier combat est donc celui de la lutte contre cette pauvreté extrême qui aliène. Elles veulent sortir de leur condition... et se retrouvent parfois dans une situation pire, la pire des situations.

Le Droit à une vie décente : Un combat aux racines du mal

Ce n'est pas hasard si les personnes qui se laissent séduire par les promesses des trafiquants viennent pour une grande part des familles les plus défavorisées, affectivement et financièrement.

Que nous disent les statistiques ? L'Organisation Internationale du Travail (OIT) publie ces chiffres en 2016⁹ :

- *En 2016, **40,3 millions de personnes** étaient victimes de l'esclavage moderne, dont 24,9 du travail forcé et 15,4 millions du mariage forcé. Cela signifie qu'il y a 5,4 victimes d'esclavage moderne sur mille personnes dans le monde.*
- ***1 victime sur 4** d'esclavage moderne est un **enfant**.*
- *Sur les **24,9 millions de personnes** réduites au travail forcé, 16 millions sont exploitées dans le secteur privé, comme le travail domestique, la construction ou l'agriculture ; 4,8 millions sont victimes d'exploitation sexuelle, et 4 millions sont astreintes à des travaux forcés imposés par les autorités publiques.*
- ***Femmes et filles** sont disproportionnellement touchées par le travail forcé ; elles représentent 99% des victimes dans l'industrie du sexe, et 58% dans d'autres secteurs.*

Ces chiffres donnent une mesure approximative de l'ampleur du phénomène. En effet, il est très hasardeux de dire précisément combien de personnes sont victimes de Traite : les chiffres ne peuvent être qu'approximatifs. De plus, l'OIT s'applique par définition au travail ; tout ce qui sort de ce champ (mendicité forcée, incitation à commettre des délits, Traite en lien avec des conflits armés, prélèvement d'organes...) n'est pas comptabilisé dans ces données.

Les personnes vivant dans des familles en-dessous du seuil de pauvreté sont donc populations à risque. Elles vivent dans les pays dits « d'origine », d'où proviennent les personnes victimes de Traite. Les représentantes de nos ONG à New York plaident sans relâche pour que les femmes jouissent de tous leurs droits et jouent pleinement leur rôle dans leur pays.¹⁰ Ce n'est sans doute pas un hasard si la Roumanie, le plus pauvre des pays d'Europe, est également celui qui « fournit » le plus grand nombre de victimes de ce continent.

⁸ Déclaration de Sr Estrella Castalone, alors Coordinatrice de Talitha Kum, en 2011 lors de la 1^{ère} Assemblée Générale de RENATE en Pologne. Elle est décédée le 2 février 2018

⁹ Les statistiques de l'OIT ne comptabilisent pas les formes d'exploitation : mendicité forcée, délinquance (vols...) forcée, enfants-soldats, prélèvement d'organes etc. Le chiffre total est donc supérieur.

¹⁰ <http://www.unwomen.org/en/csw/csw62-2018>

Essayer d'éradiquer la grande pauvreté, permettre aux personnes de vivre une « vie décente »¹¹, c'est combattre au niveau d'une des racines du mal et donner une vraie chance de ne pas retomber aux mains des trafiquants ou des « lover boys ».

- *La Roumanie fait partie des 11 pays répertoriés par les Nations Unies comme étant les **plus grandes sources de traite d'êtres humains**, sur la base du nombre déclaré de victimes. Chaque année, des centaines de femmes et de jeunes filles, parfois âgées de 11 ans, sont kidnappées ou attirées par des promesses d'emplois ou de mariages bien rémunérés et vendues à des gangs qui les enferment dans des boîtes de nuit ou des maisons closes.*
- *Les **services** fournis : information et conseil social ; l'hébergement dans un Foyer sécurisé ; couverture/soutien pour d'autres besoins fondamentaux, soins médicaux, conseil psychologique, assistance judiciaire, soutien financier et matériel, conseil professionnel, aide à l'éducation, activités récréatives.*

Car le risque est grand de se laisser piéger à nouveau dans le cycle infernal ! Il faut beaucoup d'énergie et à celle (celui) qui veut s'en sortir et ses accompagnateurs pour reprendre - presque à zéro - suivi post-traumatique, éducation, formation, emploi, vie sociale... ces derniers déjà difficiles à assumer pour tout un chacun.

Et justement, chacun a ses problèmes de toute sorte : a-t-on encore un peu de place pour que les plus vulnérables puissent secouer le joug d'une double peine : la douleur de la Traite et une certaine indifférence de la plupart des citoyens ?

Le Droit à une vie libre et sûre : un combat contre l'indifférence

Mener une existence « normale » ne nous permet pas toujours de nous sentir libre, et de l'être en vérité. C'est pourtant la teneur de l'article 3, valable pour « tout individu ». « Ce n'est pas une vie » - qui ne l'a jamais pensé ou exprimé ? - que dire alors de ceux et celles qui se retrouvent entraînés dans le cycle infernal de la dépendance à l'égard des trafiquants. Par tous les moyens, ces derniers gardent les personnes sous leur coupe : persuasion, séduction, privation des papiers d'identité, menaces sur la famille, isolement, lien de la dette, enfermement, violence...

Qui resterait indifférent s'il s'agissait d'un(e) proche ? L'accepterait-on pour quelqu'un que nous aimons ? notre enfant, notre sœur, notre amie ? L'imaginons-nous un seul instant victime de ces exactions sans nous indigner et mettre tout en œuvre pour l'en sortir ?

« *Le petit ami d'Anne l'attend à la sortie du collège, comme les autres jours, et la présente à un ami. Ils boivent tous les trois, mais du somnifère a été mis dans le verre d'Anne. Endormie, elle est emmenée chez un « client » puis jetée à la rue...* »¹²

Dénoncer et dénoncer encore, c'est une partie du combat contre la Traite et l'Exploitation. L'Union Internationale des Supérieures Majeures (UISG) avait alerté les congrégations en 2001¹³ Le Pape François, dès le début de son pontificat – et il n'a jamais cessé¹⁴, en a fait l'un de ses combats et nous encourage tous à élever la voix, à désigner les complicités, à refuser l'esclavage : « *Non plus esclaves, mais frères et sœurs* ».

¹¹ Au sens des ODD (Objectifs de Développement Durable) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD>

¹² Voir toute l'histoire : <https://www.secoures-catholique.org/actualites/invisibles-un-film-pour-denoncer-la-traite-des-enfants>

¹³ ndapotres.free.fr/IMG/doc/DECLARATION_CONJOINTE_Vaincre_l_esclavage.doc

¹⁴ http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/peace/documents/papa-francesco_20141208_messaggio-xlviij-giornata-mondiale-pace-2015.html

Notre monde souffre de tant de maux : conflits armés, difficultés économiques, politiques, sociales, que nous avons peut-être tendance à baisser les bras, et dire que nous n'en viendrons jamais à bout ; il ne faudrait pourtant pas que le découragement nous saisisse : une autre tentation est toute proche... le déni.

Le droit à la reconnaissance : Un combat contre le déni

L'histoire d'Anne s'est passée en France, à Paris. Il y a aussi dans la capitale de nombreuses jeunes qui se retrouvent esclaves domestiques.

Cette jeune femme d'origine marocaine avait 8 ans quand une amie a proposé à son père, veuf, de l'emmener en France où elle pourrait aller à l'école. Arrivée à Paris, la première année a été normale. Mais ensuite Rania, retirée de l'école, a été "prêtée" à une autre famille où elle cuisinait, repassait, faisait le ménage, gardait deux enfants d'un et quatre ans. Le week-end, de retour chez sa "patronne", elle faisait encore le ménage, la lessive, s'occupait des enfants... Elle avait 10 ans. Elle sera pendant une dizaine d'années placée dans différentes familles ou asservie chez sa "patronne" qui empochera l'argent payé par ses employeurs successifs. A 20 ans, elle s'est enfuie. Avec l'aide du Comité Contre l'Esclavage Moderne, elle a porté plainte contre sa "patronne".

Promesses non tenues, travail d'une enfant, confiscation de l'argent gagné : avons-nous une idée, même approximative, de ce que vivent des jeunes « à la porte à côté » ? Non, cela ne peut exister, voyons, nous sommes dans un pays civilisé, avec un Code du travail...

Au Comité Contre l'Esclavage Moderne, à SOS Esclaves, on sait les obstacles et les difficultés du parcours : s'échapper, rencontrer de l'aide, dire son histoire, porter plainte quand les personnes qui les ont exploitées sont dans un déni complet : « *mais qu'est-ce qui se passe ? elle est très heureuse chez nous, elle a tout ce qui lui faut, on fait tout pour elle... la laisser sur le balcon, comment voulez-vous...*¹⁵ ». Le parcours juridique dure parfois des années, avant que l'exploitation ne soit reconnue comme telle, les personnes coupables condamnées, les victimes indemnisées selon le Droit relatif à la Traite des personnes, encore peu pratiqué par certains magistrats. Il faut beaucoup de ténacité aux juristes du CCEM et d'ailleurs pour faire aboutir une plainte : Olivia a attendu 9 ans !

Si Anne est française, les deux cas ci-dessus sont l'histoire de jeunes d'origine étrangère. Il n'est donc pas suffisant de travailler sur le plan national.

Le droit à la liberté transnationale : Un combat à la taille du monde

Si le monde est devenu un village, si les migrations ont toujours existé pour de nombreuses raisons, si le commerce international est florissant, il est clair que trafiquants et clients utilisent ce contexte pour organiser la « marchandisation » des personnes. Les premiers les déplacent vers des pays où ce « placement » va leur rapporter un maximum, d'autant plus que, privées de leur identité, débarquées dans un pays dont elles ne connaissent pas la langue, elles n'ont plus ni droits ni libertés, et se retrouvent en grande dépendance vis-à-vis des trafiquants.

Les seconds – les clients - vont vers des destinations exotiques à la recherche de « proies » jeunes et pauvres dont ils abusent en arguant parfois qu'ils contribuent à améliorer leur sort !

« Le long des eaux chaudes de l'océan Indien, laissant des empreintes sur les plages de sable blanc du Kenya, des hommes et des femmes blancs âgés se promènent bras dessus bras dessous avec des filles et des garçons du pays assez jeunes pour être leurs petits-enfants.

¹⁵ Madame Tazi : <http://www.esclavagemoderne.org/0050-galerie-videos/12-page.htm>

Ce sont des touristes à la retraite, dont beaucoup sont attirés sur la côte kenyane par la réputation de la région en tant que paradis pour le tourisme sexuel - en particulier avec les enfants. La côte du Kenya est devenue rapidement une destination populaire pour les personnes à la recherche de prostitué(e)s mineur(e)s.. »¹⁶

A réalité internationale, réponse internationale ! Impossible de combattre seul(e) contre des réseaux mafieux bien organisés, sachant trouver de nouvelles « routes » chaque fois que la législation tente de s'adapter... Routes des migrations que l'actualité nous apprend à connaître ; terrains des conflits, manne des passeurs ; attrait des pays occidentaux et leurs mirages... Qui pourrait rivaliser avec des réseaux riches et sans scrupules ? Et si les religieuses, implantées partout dans le monde, pouvaient se saisir de cette réalité avec d'autres, elles qui sont des milliers à travers le monde ? L'appel de 2001 a été entendu, notamment par Sœur Eugenia Bonetti¹⁷ qui au long des années, a mobilisé des religieuses du monde entier pour lutter sur le terrain, mais aussi pour unir leurs efforts et créer des réseaux contre la Traite et l'exploitation. Il existe un ou plusieurs réseaux sur tous les continents, réunis en un réseau mondial : Talitha Kum, créé par l'UISG. Parce que la dignité de chaque personne – créée à l'image de Dieu – est bafouée sur tous les plans dans le processus de Traite, les sœurs agissent dans leur pays et unissent leurs efforts pour prévenir, accueillir, conscientiser, dénoncer, militer, en appeler aux gouvernements avec d'autres. RENATE¹⁸ est le réseau européen qui œuvre actuellement dans 27 pays de notre continent.

« Une jeune guinéenne de 20 ans, avec un bébé de 2 mois, a été séduite par un européen de l'est, et mariée à cet homme qui voulait régulariser sa situation dans le pays, mais nous pensons qu'il la prostitue, use de violence envers elle et lui manque de respect. Il lui fait du chantage et la menace de la renvoyer en Afrique. Enceinte de lui, la police s'intéressant à son cas, elle avait beaucoup moins de valeur à ses yeux. Réalisant que son mari coopérait avec des criminels, elle décida de parler. Après bien des déboires, elle est arrivée dans notre foyer où nous essayons de l'aider, mais sa situation est très complexe, embrouillée et fluctuante. Elle est totalement sans ressources, et les sœurs font appel au réseau pour l'aider financièrement. »¹⁹

Le réseau contre la Traite est une force pour chacune de celles qui le composent, et pour les pays les plus exposés et les plus démunis face aux trafiquants. Il est une occasion de rencontres, d'actions concertées tant envers l'Eglise que les gouvernements, les associations.

Un combat politique : Pour en appeler aux responsables

Phénomène mondial, la traite des êtres humains peut intervenir au niveau intra-national ou international. Chaque Etat européen est tenu de se doter d'une législation pertinente, en cohérence avec les nombreux textes internationaux²⁰ et doit appliquer ces lois de manière efficace. L'expérience a montré que le fait de mettre en place des instruments légaux au niveau régional renforce valablement l'action au niveau mondial. Dans le contexte européen, la *Décision-cadre du Conseil de l'Europe relative à la lutte contre la traite des êtres humains, du 19 juillet 2002* et la *Directive 2004/81/EC du 29 avril 2004 sur le permis de résidence accordé à des citoyens du Tiers-Monde qui sont victimes du trafic des êtres humains ou qui ont été sujets d'une action pour faciliter l'immigration illégale, qui coopèrent avec les autorités compétentes* règlent certaines des questions relatives au trafic des êtres humains. La *Décision-cadre du Conseil de l'Europe, du 15 mars 2001, sur la situation des victimes de démarches criminelles* serait aussi pertinente dans le domaine de la traite des êtres humains. On se rend compte à la simple lecture de ces titres combien la mise en place d'instruments permettant à ces Conventions-Décisions... peut rester lettre morte, car les Etats font évidemment face à d'autres problèmes ! Un exemple d'action a été de forcer la main au gouvernement français pour lancer le Plan National d'Action contre la Traite, obligatoire dans chaque pays européen. Dans

¹⁶ Extrait de l'article de Lilian Muendo. Global Sisters Report. Mars 2018. Original en anglais.

¹⁷ Religieuse Missionnaire de la Consolata, fondatrice de « Slaves no more »

¹⁸ <https://renatefrance.files.wordpress.com/2017/11/renate-rapport-annuel-2017.pdf>

¹⁹ Une des dernières (mars 2018) demandes de fonds reçues à RENATE.

²⁰ Parmi d'autres : Convention du 2 décembre 1949, Convention du Conseil de l'Europe, et celles de l'OIT.

le cadre du « Collectif Ensemble contre la Traite » déjà cité, nous avons écrit des propositions et sollicité des rencontres avec la ministre du droit des femmes afin que ce Plan voie effectivement le jour. Il nous faut continuer le travail, car ce Plan allait jusqu'en 2016... et nous voici en 2018 sans qu'une suite lui ait été donnée.

Le Droit pour toutes les victimes : Un combat de longue haleine

C'est donc un combat qui dure ! Il dure pour les personnes qui ont été exploitées, car il n'est pas simple de parcourir toutes les étapes de la réinsertion ! Pas simple non plus d'accompagner ces étapes, car les parcours ne peuvent être linéaires : craintes des menaces du « juju », des menaces sur elles-mêmes et sur la famille, obligation de rembourser une « dette », rechute dans les mailles du réseau, obligation de se cacher, de s'éloigner quand on a réussi à s'enfuir, lenteur du processus de réinsertion, conduites post-traumatiques, apprentissage d'une autre langue, d'un métier, socialisation...

Danuta, originaire d'un pays de l'est de l'Europe, avait été mise sur le trottoir par son cousin, à qui elle était fiancée. Un jour, il l'a emmenée au marché acheter une minijupe et un petit sac à main dont elle ne voulait pas. Il l'a emmenée dans un autre pays, et forcée à se prostituer. Elle se défendait, mais les brûlures de cigarette et les coups sont venus à bout de sa résistance. Enfin, elle a réussi à s'enfuir à la police et a été protégée.

Ces accompagnements, on l'imagine sans peine, sont vécus à long terme également par les personnes qui sont au côté des « victimes » ou « survivantes » de la Traite. Abris sûrs, Foyers sécurisés, appartements se fondent dans le paysage urbain pour une meilleure protection. Des équipes pluridisciplinaires permettent aux femmes accueillies de se remettre debout et de progresser dans l'autonomie : il faut beaucoup de ténacité de part et d'autre, et le processus juridique est souvent très long, on l'a vu plus haut.

A la fois victimes de Traite et réfugiées, Maria et Lena viennent d'affronter des conditions d'urgence terribles. Toutes deux sont enceintes de quelques mois et doivent être immédiatement sorties du camp et mises à l'abri dans un foyer sûr : les trafiquants les attendent à la grille. Ces femmes et leur enfant à naître sont incroyablement vulnérables et nous espérons leur donner une chance en les sortant du camp et les aider à être autonomes, à construire leur avenir et celui de leur enfant.²¹

Ce qui permet aux personnes de se reconstruire, c'est le compagnonnage au cours duquel elles réapprennent à vivre comme des personnes à part entière.

Le Droit d'être considérée comme une personne : un combat à leur côté

Quand on a subi des « *traitements cruels, inhumains ou dégradants* » - et c'est le cas des personnes qui ont subi la Traite - et qu'on a la volonté de sortir du cercle infernal, de redevenir une personne à part entière, il est nécessaire de trouver des appuis, à la fois fraternels et professionnels, pour se dégager de tous ces liens (dépendances, douleurs, peurs, menaces...) et aborder une nouvelle étape de vie.

Vivre aux côtés de celles qui ont traversé ces épreuves est un défi quotidien et toujours à recommencer. Se réapproprier avec d'autres les gestes du quotidien, apprendre une nouvelle langue, reprendre vie personnelle, sociale, professionnelle : un apprentissage qui nécessite des « tuteurs », inlassables points de repère sur le chemin. C'est le défi au jour le jour de l'équipe du Foyer AFJ²².

Elle accueille et accompagne des femmes victimes d'exploitation sexuelle récemment libérées d'un réseau.

"Je suis une femme qui a échappé à la mort et à la guerre, mais je suis une femme qui n'a pas besoin de se marier pour avoir ce qu'elle veut ; une femme doit se battre pour son indépendance".

²¹ RENATE, mars 2018

²² www.foyer-afj.fr/

Jeune femme congolaise qui, après avoir survécu au traumatisme de la guerre, s'est échappée d'un réseau de prostitution.

Même si les personnes accueillies sont hors situation de Traite, leur vécu est entravé encore par de multiples sentiments et craintes, à gérer au jour le jour avec les membres de l'équipe :

Difficulté à faire confiance, vulnérabilité résiduelle au réseau, hésitations sur les choix d'avenir, séquelles du stress, réactions traumatiques qui affectent leur capacité de se souvenir, de réagir de manière appropriée, d'initier et de mener à bien un dépôt de plainte...

Les personnes qui ont été victimes de la Traite ont besoin de l'assurance qu'elles ne sont pas à blâmer pour ce qui leur est arrivé, de retrouver le sentiment qu'elles sont respectées et acceptées. C'est tout le travail de l'équipe pluridisciplinaire et des membres de l'Association.

Il est clair que la plupart du temps les jeunes) ou moins jeunes) femmes arrivent en ayant beaucoup à apprendre et réapprendre pour être autonomes.

Le droit à l'éducation : un combat pour le respect des libertés

Lorsque les filles vont un an de plus à l'école, l'exploitation diminue de 10 % ! L'existence même de la Traite prouve s'il en est besoin le lien entre analphabétisme et exploitation. Nombreuses sont celles qui arrivent en France avec un bagage minimum de connaissances à tout niveau. Elles n'ont pas eu les moyens de faire face à des sollicitations fallacieuses dans leur pays. Elles sont tout aussi démunies en arrivant dans un pays étranger, dont elles ne connaissent ni la langue, ni les usages.

L'Association « Les Champs de Booz »²³ accueille les femmes seules demandeuses d'asile en Ile-de-France, action de prévention s'il en est, tant ces femmes sont vulnérables aux sollicitations des mafieux ou des profiteurs. Dormir dans la rue à Paris est une situation très dangereuse pour quiconque, a fortiori pour une jeune femme seule, démunie, étrangère, en grand risque de se retrouver exploitée sexuellement ou en esclavage domestique.

Fondée par les sœurs de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, l'association regroupe 22 congrégations et des bénévoles qui unissent leurs forces pour repérer, accueillir, accompagner ces personnes vers l'autonomie.

« Le passeur qui m'avait conduite de Guinée en France, m'a abandonnée à l'aéroport d'Orly. J'ai passé toute une journée dans le froid jusqu'à ce qu'une femme congolaise ait pitié de moi et m'héberge pendant une semaine. Elle m'a conseillé de m'adresser à des associations qui pourraient m'aider dans mes démarches et me trouver un endroit pour dormir. J'ai passé une nuit à la gare de Lyon et toute une journée dans la rue. Le lendemain j'ai croisé une femme malienne qui m'a donné l'adresse des Champs de Booz.

Le 5 janvier 2017, j'ai été très bien accueillie. Elles m'ont remis une lettre de recommandation pour les Missionnaires de la Charité à Oberkampf pour qu'elles m'hébergent en attendant que Les Champs de Booz me trouvent un endroit. J'y suis restée deux mois et en même temps, j'ai commencé mes démarches pour la demande d'asile. Puis Les Champs de Booz m'ont trouvé un hébergement chez des sœurs appelées les Filles de la Sagesse. Les sœurs m'ont bien accueillie le jour de mon arrivée. Elles sont très généreuses avec moi... »

Plusieurs congrégations accueillent en effet des personnes parmi elles, ou dans des appartements proches de leur lieu de vie. Logements discrets qui mettent à l'abri le temps nécessaire à l'apprentissage du Français, l'acquisition d'une formation, avant de pouvoir trouver un travail et un logement autonome.

Tous ces combats resteraient stériles sans la capacité pour chacun de chercher par le moyen ultime de la prière à en finir avec le fléau de la Traite des Etres Humains...

²³ <http://champsdebooz.fr/>

Le droit de crier vers Dieu : un combat spirituel

On pourrait en effet être tenté de baisser les bras devant l'immensité de la tâche. On peut l'être davantage encore devant le phénomène de la « demande » : sans le « client » qui paie pour un service sexuel, domestique, agricole ou autre, pas de trafiquant pour en tirer bénéfice en exploitant ce qui n'est pour eux qu'une « marchandise » humaine.

On peut s'allier pour accompagner les personnes victimes, on peut éduquer les jeunes à davantage d'égalité homme-femme, on peut interroger les pouvoirs publics pour qu'ils légifèrent...

Mais qui peut changer le cœur de l'homme (ou de la femme) sinon Dieu seul ?

« Le Pape répondait à la question posée par Blessing Okoedion, une jeune Nigériane victime de la traite, contrainte de se prostituer dès son arrivée en Italie, et qui a pu échapper à l'enfer de la rue, grâce à une communauté de religieuses. Une réalité malheureusement devenue courante dans la péninsule. La jeune femme, racontant dans un italien hésitant sa dramatique expérience, confiait sa douleur de voir sa dignité bafouée, s'interrogeait avec simplicité sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser les consciences, et « vaincre une mentalité malade (...) qui réduit la femme en esclavage, à l'état de marchandise », propriété de l'homme.

Nombre des clients de ses réseaux de prostitution sont des catholiques, a témoigné Blessing, n'hésitant pas alors à poser sans faire cette question au Saint-Père : « Je me demande et je te demande, l'Eglise, encore trop machiste, est-elle en mesure de s'interroger en vérité sur cette question ? ». Une franchise qui a plu à François : « la question est faite sans anesthésie », a-t-il commenté, en y répondant sans détour : « je demande pardon, à vous, et à la société, pour tous les catholiques qui commettent cet acte criminel ».

Vatican News, 19/03/2018²⁴

Dans le cadre de RENATE, nous allons lancer une « Maison de prière », à la fois pour les victimes, et pour ceux et celles qui en prennent soin, qui ont bien besoin des grâces du Père des miséricordes pour le service des victimes.

Mais, en plus de ce soutien mutuel par la prière, l'Eglise pourrait lancer la suggestion d'un « **Notre Père** » **quotidien** de tous les croyants pour que Dieu – qui seul peut le faire – convertisse les cœurs, notamment celui des trafiquants et des clients ! Car si la « demande » d'exploitation vient à disparaître, si les trafiquants ont le cœur transformé et cessent leur activité, ce serait la fin de ce fléau qui fait honte à notre humanité... Si nous nous y mettions tous, Dieu, Notre Père, se laisserait toucher, ne croyez-vous pas ?

C'est David contre Goliath, oui, mais nous savons qui a été vainqueur de ce combat inégal : non pas le géant Goliath qui comptait sur son armure et son épée, mais le jeune David. En plus de sa fronde et de ses cailloux, il avait avec lui « *le nom du Seigneur des armées* » (1 Samuel 17, 32-51).

Demandons-Lui d'entendre notre prière, celle même que Jésus nous a enseignée :

« ... **délivre-nous du mal !** » Amen.

*« Ce sont nos frères, nos sœurs, notre chair.
Et, avec nous, le Corps du Christ »²⁵*

²⁴ <https://fr.zenit.org/articles/l'exploitation-de-la-femme-maladie-de-l'humanite/>

²⁵ Documents Episcopat N° 1-2018 : Prostitution, l'Eglise interpellée, p. 48. Conclusion d'Anne Lécu.